



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1897

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Rhône - Convention pluriannuelle de subvention

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010

Délibération n° 2010-1897

commission principale : urbanisme

objet : **Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Rhône - Convention pluriannuelle de subvention**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Rhône est un acteur reconnu de l'habitat et un partenaire de la Communauté urbaine de Lyon depuis sa création en 1992.

Outre ses missions d'accueil et de conseil juridique auprès des particuliers, elle assure une fonction de veille et d'étude sur l'ensemble des problématiques de l'habitat.

La Communauté urbaine profite de ses éclairages et de son expérience auprès du public. En 2009, sur les 30 000 consultations annuelles assurées par l'ADIL, 80 % l'ont été au bénéfice de la Communauté urbaine.

De plus, en tant que membre des ateliers de la conférence d'agglomération de l'habitat, l'ADIL fournit régulièrement à la collectivité des données statistiques sur les problématiques d'accession aidée à la propriété.

Pour cela, en 2009, la Communauté urbaine a attribué à l'ADIL une subvention de 19 000 €.

En 2010, les relations de travail se sont intensifiées entre l'ADIL et les services de la Communauté urbaine.

En effet, l'ADIL est de plus en plus en position de servir de relais utile aux politiques de l'habitat pour la diffusion d'informations au grand public sur l'accession sociale à la propriété. Elle a, courant 2010, servi de portail d'information pour le Pass Foncier® (plus de 1 000 ont été accordés) et est appelée à jouer un rôle similaire pour ce qui concerne l'accession aidée dans le parc privé ancien dans le cadre du nouveau dispositif à mettre en place. L'action de l'ADIL est donc complémentaire de celle de la Communauté urbaine qui ne dispose pas de dispositif d'information pour le grand public dans le domaine de l'habitat privé.

Le budget prévisionnel 2010 de l'association se présente ainsi :

Produits (en €)		Charges (en €)	
produits d'exploitation	588 500	charges d'exploitation	651 000
cotisations et subventions	588 500		
<i>dont Etat (ministère chargé du logement)</i>	<i>160 000</i>	autre achats et charges externes	126 000
<i>dont département du Rhône</i>	<i>215 000</i>	impôts, taxes et versements assimilés	31 000
<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>25 000</i>	salaires et traitements	325 000
<i>dont gestionnaire 1 % (Union des entreprises et des salariés pour le logement -UESL-)</i>	<i>140 000</i>	charges sociales	150 000
<i>dont autres organismes</i>	<i>48 500</i>	dotations aux amortissements	14 000
		dotations aux provisions	5 000
produits financiers	2 500	résultat courant	- 54 000
reprise sur provisions	6 000		
Total produits	597 000	Total charges	597 000

Dans un contexte de développement du partenariat avec l'ADIL, la Communauté urbaine propose, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, le versement d'une subvention dont le montant, pour l'année 2010, s'élèverait à 25 000 €.

Le montant des subventions à verser au cours des exercices 2011 et 2012 sera proposé à l'approbation du conseil de Communauté par voie d'avenant ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € pour l'année 2010 au profit de l'ADIL du Rhône pour la réalisation de ses missions dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2010-2012.

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'ADIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010, 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.